



Collectif de Lutte Antennes GSM

165 rue du Laveu – 4000 Liège – Tél.: 04 2526523

Courriel : theo.bruyere@teledisnet.be

Présentation

Qui sommes-nous ?

Le CLAG (collectif de lutte Antennes GSM). Notre groupe de bénévoles est organisé en ASBL.

Nos objectifs :

Il s'agit principalement de missions de vigilance et d'information des citoyens concernant les dangers des pollutions électromagnétiques (antennes GSM, UMTS, Wifi, Wimax,...)

Nos actions :

Nous organisons régulièrement des actions de sensibilisation : conférences, action en justice, manifestations, conférences de presse, aide, conseil, soutien auprès de riverains d'antennes, notamment lors des enquêtes publiques relatives à l'implantation de nouveaux sites.

Pourquoi s'inquiéter ?

Les ondes électromagnétiques, bien qu'invisibles et inodores, sont à ce jour une pollution qui envahit le plus notre environnement, et plus particulièrement notre habitat. Elles sont générées par le téléphone portable (GSM), sans fil (le Dect), le réseau informatique sans fil (WiFi et Wimax), l'UMTS (GSM de la 3^e génération). Cette technologie nécessite l'implantation d'un grand nombre d'antennes-relais. De nombreuses publications scientifiques sérieuses (fréquemment avec comités de lectures) démontrent depuis quelques années les effets négatifs des ondes électromagnétiques sur la santé humaine, tels que : maux de tête, troubles du sommeil, perturbation de la barrière sang-cerveau, risque accru du cancer du cerveau, désordres acoustiques, problèmes nerveux variés, modification de l'ADN, etc... Les animaux sont également perturbés par ces technologies. Ces effets négatifs sont constatés à des seuils d'exposition bien souvent inférieurs à 3 V/m. Or la législation de notre pays accepte une norme d'exposition de 20,6 V/m pour le GSM et 30,6 V/m pour l'UMTS. Cette législation privilégie les intérêts économiques mais ne tient pas compte du principe de précaution et de notre droit constitutionnel à la santé et à un environnement sain.

Que faire ?

Il devient impératif de respecter le principe de précaution préconisé par de nombreux scientifiques, chercheurs, médecins, etc... La commission européenne de l'environnement recommande, depuis le 18 septembre 2007, aux 27 états membres de réduire leurs normes électromagnétiques. Avec d'autres organisations, le CLAG milite pour l'abaissement des normes d'exposition au minimum possible (comme dans de nombreux pays) et le respect d'un périmètre de sécurité. Le Clag interpelle différents niveaux de pouvoirs publics. Les membres du CLAG sont des bénévoles mais nos actions ont un coût. L'argent nécessaire aux actions ne provient que des cotisations ou de dons.

Devenez donc membre du Clag en versant une cotisation de 5 €, 10 € ou un don supérieur à ce montant. Le versement peut être réalisé sur le compte du Clag n° 001-5443782-24

Nous sommes à votre disposition pour rencontrer les comités de riverains ou de quartier en vue de réaliser des actions communes. Nous pouvons vous fournir une plaquette expliquant les procédures d'octroi des permis d'urbanisme indispensables à l'implantation des antennes.

Le Président : Théo Bruyère -Tél : 042526523

Administrateur délégué : Jean-Marie Van Malder -Tél : 042275573

Le Vice-Président : Franz Verdel -Tél : 042647333

Administrateur : Alain Leens -Tél : 042235211 (demander la plaquette)

Administrateurs : Nicole Hodchamps, Klara Ciskvar, Hubert Fernandez, Albert Luykx, Michel Migeotte, Maria Rauw.